

## Horaires des plages temporelles du TURPE\* proposés par Strasbourg Électricité Réseaux

HP = Heures Pleines

HC = Heures Creuses

\* Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

### Tous les tarifs HTA sont à 5 plages temporelles

#### 4 options tarifaires sont proposées :

- Courte Utilisation avec Pointe fixe
- Longue Utilisation avec Pointe fixe
- Courte Utilisation avec Pointe mobile
- Longue Utilisation avec Pointe mobile

HTA	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Pointe Fixe **	9h à 10h59 18h à 19h59	9h à 10h59 18h à 19h59										9h à 10h59 18h à 19h59
HP Hiver (saison haute)	6h à 8h59 11h à 17h59 20h à 21h59	6h à 8h59 11h à 17h59 20h à 21h59	6h à 21h59								6h à 21h59	6h à 8h59 11h à 17h59 20h à 21h59
HC Hiver (saison haute)	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59								22h à 5h59	22h à 5h59
HP Été (saison basse)				6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59		
HC Été (saison basse)				22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59		

\*\* La classe temporelle de pointe est soit une classe temporelle fixe (2h le matin et 2h le soir, de décembre à février inclus, hors dimanche) soit une classe temporelle dite à pointe mobile. Les heures dites de pointe mobile sont les heures de la période PP1 du mécanisme de capacité et sont déterminées par RTE la veille pour le lendemain, avec une limite de 15 jours par an.

### Tous les tarifs BT >36 kVA sont à 4 plages temporelles

#### 2 options tarifaires sont proposées :

- Courte Utilisation
- Longue Utilisation

BT > 36 kVA	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
HP Hiver	6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59								6h à 21h59	6h à 21h59
HC Hiver	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59								22h à 5h59	22h à 5h59
HP Été				6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59	6h à 21h59		
HC Été				22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59	22h à 5h59		

### Les tarifs BT ≤ 36 kVA peuvent être à 1, 2 ou 4 plages temporelles

**Tarif BT ≤ 36 kVA à 1 plage temporelle** Tarif identique toute l'année 24h/24

**Tarif BT ≤ 36 kVA à 2 plages temporelles** Tarif différencié entre Heures Creuses et Heures Pleines, les Heures Creuses pouvant être réparties de la manière suivante :

<b>code A</b>	23h à 6h59
<b>code Y</b>	22h à 5h59
<b>code C *</b>	0h à 6h59 et 12h30 à 13h29
<b>code D *</b>	1h à 7h59 et 13h30 à 14h29
<b>code E *</b>	2h à 7h59 et 14h30 à 16h29
<b>code EJP *</b>	7h à 0h59
<b>code G *</b>	lundi à samedi : 0h à 5h59 dimanche : 0h à 5h59 et 8h à 21h59

\* Les codes tarifaires C, D, E, EJP et G sont en extinction, et ne sont plus utilisés pour les nouvelles mises en service.

**Tarif BT ≤ 36 kVA à 4 plages temporelles** Tarif différencié entre Heures Creuses et Heures Pleines selon les mêmes possibilités de répartition que le tarif à 2 plages ci-dessus, et selon la saison Été/Hiver

Les horaires des heures creuses figurent sur la facture du fournisseur d'électricité.

Les heures réelles de début et de fin de périodes tarifaires peuvent s'écarter de quelques minutes des horaires théoriques des plages temporelles déterminées localement par Strasbourg Électricité Réseaux, mais à l'exception des jours de changement d'heure, elles respectent les durées journalières de chaque période.